

MÉ MORANDUM D'ENTENTE
ENTRE LE DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE
L'ÉCONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA
RECHERCHE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE
ET LE MINISTÈRE DU COMMERCE DE LA
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE
SUR LA CONCLUSION DES NÉGOCIATIONS
CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACCORD
DE LIBRE-ÉCHANGE SUISSE - CHINE

Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche de la Confédération suisse et le Ministère du Commerce de la République populaire de Chine (ci-après dénommés « Signataires ») :

RECONNAISSANT l'impact positif de l'*Accord de libre-échange entre la Confédération suisse et la République populaire de Chine* (ci-après dénommé « ALE Suisse - Chine »), signé à Pékin, en Chine, le 6 juillet 2013 et entré en vigueur le 1^{er} juillet 2014, sur le renforcement de la coopération économique et commerciale bilatérale,

RAPPELANT le *mé morandum d'entente entre le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche de la Confédération suisse et le Ministère du Commerce de la République populaire de Chine sur le développement de l'Accord de libre-échange Suisse - Chine*, signé à Berne, en Suisse, le 16 janvier 2017 lors de la visite d'État du Président chinois Xi Jinping en Suisse,

RAPPELANT la *déclaration conjointe entre le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche de la Confédération suisse et le Ministère du Commerce de la République populaire de Chine sur le renforcement de la coopération*, signée à Berne, en Suisse, le 15 janvier 2024 lors de la visite du Premier ministre chinois Li Qiang en Suisse,

RAPPELANT le lancement officiel des négociations visant à développer l'Accord de libre-échange Suisse - Chine en septembre 2024,

RÉSOLUS à renforcer davantage la coopération économique et commerciale bilatérale, ainsi qu'à exploiter et à développer les résultats mutuellement bénéfiques pour les deux pays,

s'entendent sur ce qui suit :

Les Signataires ont conclu les négociations relatives au développement de l'ALE Suisse - Chine et entendent accélérer la finalisation des travaux techniques restants et l'examen juridique, dans le but de signer dès que possible le protocole relatif au développement de l'ALE Suisse - Chine, conformément à leurs procédures internes respectives.

Les Signataires soulignent que la conclusion des négociations relatives au développement de l'ALE Suisse - Chine témoigne de leur soutien ferme au système commercial multilatéral centré sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et fondé sur des règles, et que l'ALE développé vise à renforcer la coopération entre les deux pays en matière de commerce et d'investissement.

Signé en deux exemplaires à Berne, le 20 août 2026, en langues chinoise, française et anglaise, les trois versions faisant également foi.

Pour le Département fédéral de
l'économie, de la formation et de la
recherche de la Confédération suisse

Pour le Ministère du Commerce de la
République populaire de Chine

Guy Parmelin

Président de la Confédération suisse et
Chef du Département fédéral de
l'économie, de la formation et de la
recherche

Wang Wentao

Ministre du Commerce